

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06 avril 2023

N° 23/019

RJ/SA

### Objet : Prise en charge des frais d'inscription, des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des participants au congrès de la F.N.C.D.G

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

#### **Présents (10) :**

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Bernard LIPERINI, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

#### **Absents représentés (5 procurations) :**

M. Serge PRATO donne pouvoir à M. Michel BRUNET,  
Mme Sabine DANERI donne pouvoir à Mme Josselyne COSTE-LENNON,  
M. Michel GRAMBERT donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS,  
M. Patrick VIVOS donne pouvoir à M. Pierre FISCHER,  
Mme Marion MARCHAL donne pouvoir à Mme Sylvie SAMBAIN.

#### **Absents excusés (4) :**

Mme Michèle COTTRET et sa suppléante Mme Caroline BLANCHARD, M. Christophe IACOBBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, Mr Gilbert REINAUDO et son suppléant Mr Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRUNET

Le Président informe le conseil d'administration que le congrès national de la Fédération des Centres de gestion (F.N.C.D.G.) se déroulera cette année à AJACCIO le 8 et 9 juin 2023.

Il demande au conseil d'administration d'autoriser la prise en charge soit directe, soit par paiement à la F.N.C.D.G., des frais de déplacement, d'hébergement et de repas des représentants du centre de gestion à ce congrès ainsi qu'à ceux qui se déroulent chaque année pour la durée du mandat.

[Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,](#)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Oui l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

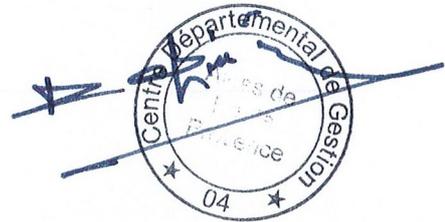
A l'unanimité à 15 voix pour,

- ✓ **Autorise** la prise en charge soit directe, soit par paiement à la FNCDG des frais de déplacement, d'hébergement et de repas des représentants du centre de gestion au Congrès national des centres de gestion, qui a lieu chaque année.
- ✓ **Dit** que ces dépenses seront inscrites aux Budgets prévisionnels afférents.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 06/04/2023

---



Président du Centre de Gestion  
des Alpes-de-Haute-Provence